



# Financement des epl

Etat comparatif des pratiques / Avril 2017



Collection  
**Études  
et perspectives**



# Sommaire

<b>Synthèse</b> .....	<b>3</b>
<b>1 Les différents modes de financement des projets des Epl</b> .....	<b>4</b>
Les Epl maintiennent leur investissement dans une période singulière .....	5
<b>2 Le recours au marché bancaire en 2016 et les perspectives 2017</b> .....	<b>6</b>
Les emprunts bancaires en 2016 .....	7
Les Epl et leurs banques prêteuses .....	10
Les nouvelles pratiques bancaires .....	11
Perspectives 2017 en termes d'emprunts bancaires .....	12
<b>3 Le recours aux financements institutionnels</b> .....	<b>14</b>
Caisse des dépôts et consignations .....	15
Bpifrance .....	17
Fonds européens .....	18
Banque européenne d'investissement .....	18
<b>Méthodologie</b> .....	<b>19</b>

# Synthèse

## 5,3 Md€ d'emprunts nouveaux souscrits en 2016

Dans un contexte de réorganisation territoriale et de transfert effectif des compétences, les Epl ont maintenu leur effort d'investissement. Sur la période 2015-2016, près de 1 100 Entreprises publiques locales (88 %) ont eu recours à des prêts, à l'épargne ou à d'autres solutions pour financer leurs projets.

L'emprunt auprès des institutions financières reste la solution privilégiée pour bon nombre d'investissements (52 %). Malgré des taux d'intérêt attractifs pratiqués au cours de ces deux dernières années, le nombre d'Epl ayant recours à l'emprunt bancaire tend néanmoins à baisser comparativement à ce qui avait été observé sur la période 2013-2014 (56 %). Cette tendance suit celle des collectivités dont les emprunts annuels mobilisés se contractent.

69 % des Epl ont fait appel à l'autofinancement. Cette proportion, certes encore élevée et plus particulièrement dans les secteurs de l'environnement (78 %) et de la mobilité (77 %), est néanmoins en repli de 9 points par rapport à 2013-2014.

Dans une moindre mesure, le nombre d'Epl qui se sont vu accorder des prêts institutionnels est en progression (13 %).

### **5,3 Md€ d'emprunts nouveaux accordés en 2016 par les institutions bancaires**

Au total, plus de 1 500 emprunts ont été octroyés à plus de 400 Epl. Le nombre de prêts, quasiment identique à ce qui avait été observé en 2014, est un signe encourageant de la volonté des Epl à poursuivre leurs dépenses d'investissement dans une période singulière. Pour autant, le volume total emprunté a dans le même temps baissé de près de 1 Md€. Ce repli témoigne d'une double contrainte à

laquelle les Epl sont confrontées actuellement : une baisse de l'activité locale due à des restrictions budgétaires de la collectivité affectant la commande publique et une réorganisation territoriale enclenchée qui prévoit le transfert d'un certain nombre de compétences.

Les emprunts bancaires contractés en 2016 se concentrent essentiellement dans deux secteurs : l'aménagement et l'immobilier. Avec un montant total de 4,3 Md€, ils concentrent 81 % du volume des prêts nouveaux accordés par les banques en 2016.

En termes de pratiques bancaires, 83 % des Epl font appel à plus de 2 banques prêteuses. Ce score, en hausse comparé à 2014 (+ 14 points), confirme deux tendances déjà observées lors de la dernière analyse : le recours plus fréquent à la syndication bancaire et la volonté de mettre en concurrence les acteurs.

Dans cette dynamique, 33 % des sociétés ont renégocié les termes de leur emprunt en 2016, contre 21 % en 2014.

Dans un contexte mouvementé, les projections 2017 font état du manque de visibilité des dirigeants quant à leurs besoins de financement. Ainsi, 5 Md€ d'emprunts nouveaux sont attendus sur la période, soit une prédiction en baisse de 1,1 Md€ par rapport à ce qu'envisageaient les Epl en 2014 pour l'année 2015.

### **Un niveau d'emprunt garanti toujours plus incertain**

Les perspectives 2017 envisagées par les dirigeants concernant le niveau d'emprunt garanti par les collectivités

semblent confirmer les observations de 2014. Les Epl ont de moins en moins de visibilité sur les garanties qui peuvent leur être accordées. Cette situation est encore plus marquante dans les secteurs de l'aménagement et de l'immobilier où respectivement 64 % et 67 % d'Epl sont dans l'incertitude, voire n'envisagent aucune garantie pour 2017.

### **Des prêts institutionnels en progression**

Au cours des quatre dernières années, près de 3 Md€ ont été accordés par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) au bénéfice des Epl, dont 1,7 Md€ en direction des Sem de logement et 957 millions vers les sociétés d'aménagement.

Si seuls 15 % des dirigeants déclarent avoir une connaissance suffisante des dispositifs proposés par Bpifrance, le nombre d'Epl qui y ont eu accès a néanmoins progressé pour atteindre 7 % en 2016.

Les sociétés exerçant dans les domaines de l'énergie et de l'eau ainsi que celles de plus de 50 salariés y ont davantage eu recours que les autres.

Un peu plus de 200 Epl ont bénéficié de fonds européens, dont 57 intervenant en développement économique et 53 en aménagement.

La méconnaissance des dispositifs proposés par la Banque européenne d'investissement (BEI), combinée à leur complexité apparente, n'offre pas les conditions favorables à leur développement. Ainsi, seul 1 % des Epl a emprunté à cette institution bancaire.



1

# Les différents modes de financement des projets des Epl

# Les Epl maintiennent leur niveau d'investissement dans une période singulière

Sur la période 2015-2016, **88 %** des Epl ont réalisé au moins un investissement

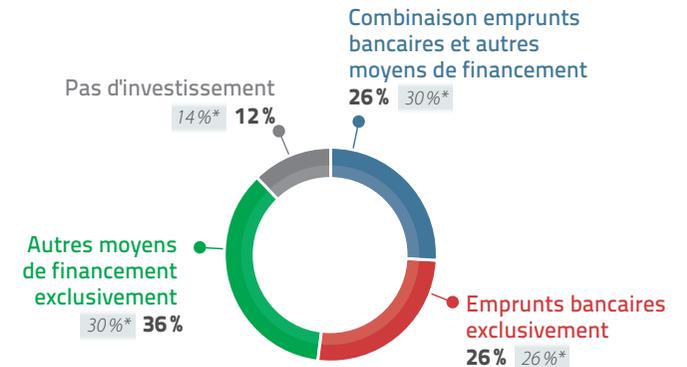
En dépit d'une période sous tension, entre les effets des réformes territoriales successives et des contraintes budgétaires renforcées au niveau des collectivités locales, les Epl ont poursuivi leurs engagements financiers.

**52 %** des sociétés ont financé leurs projets par la souscription d'emprunts bancaires. Cette proportion est en léger retrait par rapport à la période 2013-2014 pendant laquelle **56 %** avaient eu recours aux prêts bancaires. Une tendance qui reste conforme à celle observée au niveau

des collectivités où le nombre d'emprunts nouveaux tend à se contracter.

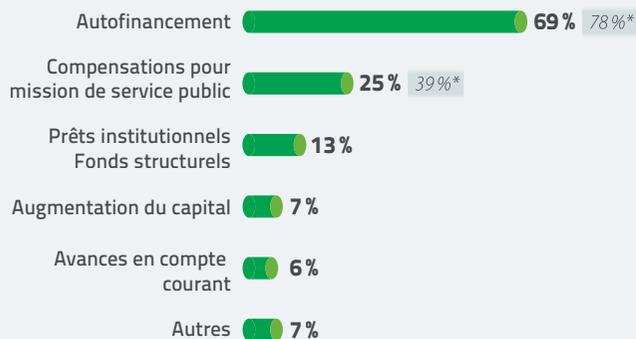
A contrario, le nombre d'Epl ayant choisi exclusivement des modes de financement autres que les prêts bancaires progresse de 6 points pour atteindre **36 %**. Dans cette dynamique, les prêts institutionnels, à l'image de ceux provenant de la Caisse des dépôts et consignations, poursuivent leur croissance.

## Combinaison des modes de financement 2015-2016



## + Les modes de financement hors emprunts bancaires traditionnels

**620** Epl ont recours à l'autofinancement en complément d'autres modes de financement



**900 Epl, soit 72 %** des Epl, ont eu recours à d'autres modes de financement que l'emprunt traditionnel. C'est nettement plus que les 60 % ayant déclaré avoir opté pour ces modes de financement sur la période 2013-2014.

En dépit d'un recul de 9 points par rapport à la période 2013-2014, l'autofinancement reste un mode d'investissement très prisé (69 %), particulièrement dans les secteurs de l'environnement (78 %) et de la mobilité (77 %). Cette tendance baissière vient conforter le sentiment d'inquiétude\*\* exprimé par les dirigeants face à la dégradation de la capacité d'autofinancement de leurs entreprises. Ce léger recul s'observe globalement dans tous les secteurs. C'est le cas notamment des Sem de logement qui sont confrontées à la hausse des coûts de construction et à l'allongement des travaux liés à la présence d'amiante. Dans l'énergie, les baisses de consommation en raison des

effets climatiques et la baisse des prix des énergies fossiles ont affecté les fonds propres des Epl du secteur.

Par ailleurs, le recours aux compensations financières est en net recul (- 14 points). Cela pourrait s'expliquer entre autres par les difficultés financières que traversent actuellement les collectivités.

Les prêts institutionnels (13 %) sont en hausse et peuvent vraisemblablement être attribués à une augmentation du nombre de prêts accordés par la Caisse des dépôts et consignations.

De façon plus marginale, les augmentations de capital (7 %), de même que les avances en compte courant (6 %), sont des modes opératoires moins répandus.

\* Benchmark 2013-2014. \*\* Point de conjoncture des Epl (mars 2017)



2

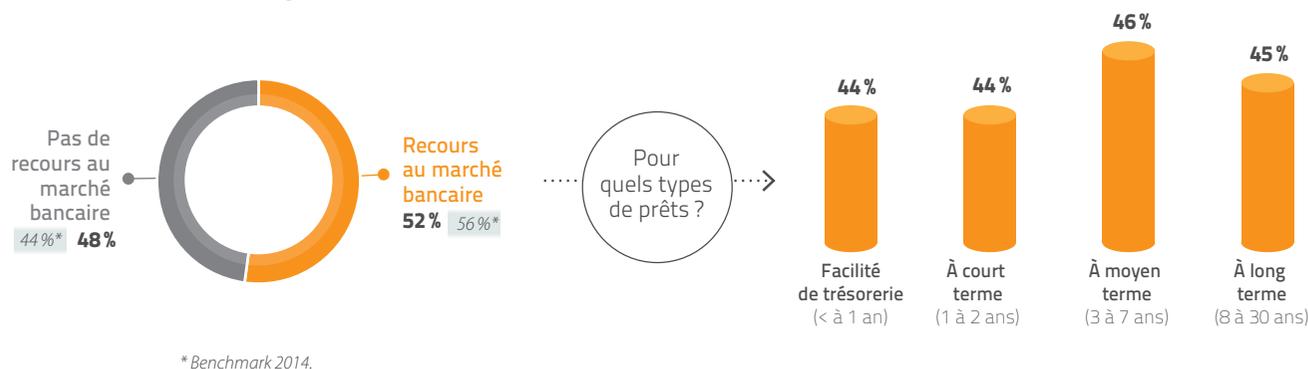
## Le recours au marché bancaire en 2016 et les perspectives 2017

# Les emprunts bancaires en 2016

## Souscription d'emprunts à court, moyen et long terme

En 2016, **plus de 1 500** prêts ont été octroyés pour un volume de **5,3 Md€**

En 2015-2016, 52% des Epl ont souscrit à au moins un emprunt bancaire, quelle que soit sa durée. Alors que les taux d'intérêt étaient incitatifs sur cette période, cette proportion est en repli de 4 points, en poids relatif, par rapport à 2013-2014. Les différentes séquences de réformes territoriales, qui ont eu pour conséquence de freiner les projets locaux, ainsi que certains reports liés au projet du Grand Paris pourraient expliquer cette contraction. Cette dernière est par ailleurs conforme à celle observée sur les emprunts nouveaux souscrits par les collectivités locales.



### Un tiers des Epl ont souscrit à au moins un emprunt quelle que soit sa durée

Avec 417 sociétés ayant souscrit à des emprunts nouveaux en 2016, les demandes sont en baisse comparé à 2014. Au total, en 2016, 1 514 nouveaux prêts ont été engagés, pour un montant de 5,3 Md€. Cette baisse en volume (- 15 % par rapport à 2014) est conforme à celle observée pour les collectivités sur la contraction des emprunts.

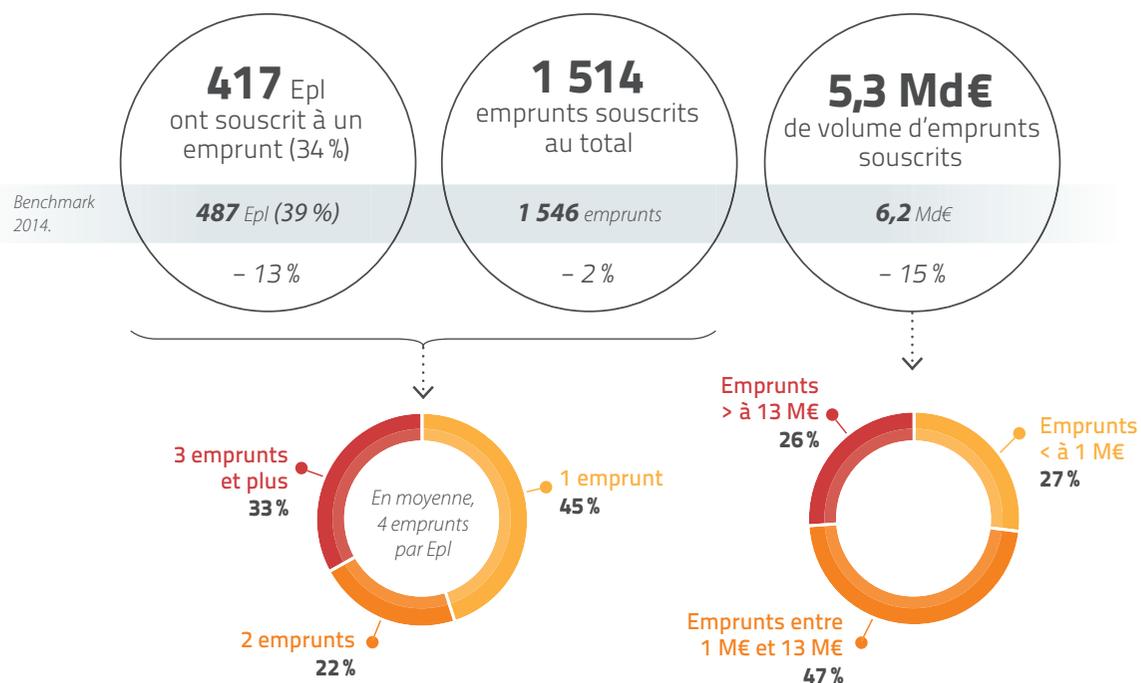
Chaque Epl a contracté en moyenne 4 emprunts pour un montant de 20,6 M€ par prêt acquis. Les secteurs qui ont eu le plus recours à l'emprunt sont ceux de l'aménagement (70 %)

pour un volume de 2,4 Md€ (45 %), ainsi que du logement (63 %), pour un total estimé à 1,9 Md€ (36 %).

A contrario, les Epl exerçant dans le tourisme sont nettement moins nombreuses à recourir à ce mode de financement (36 %).

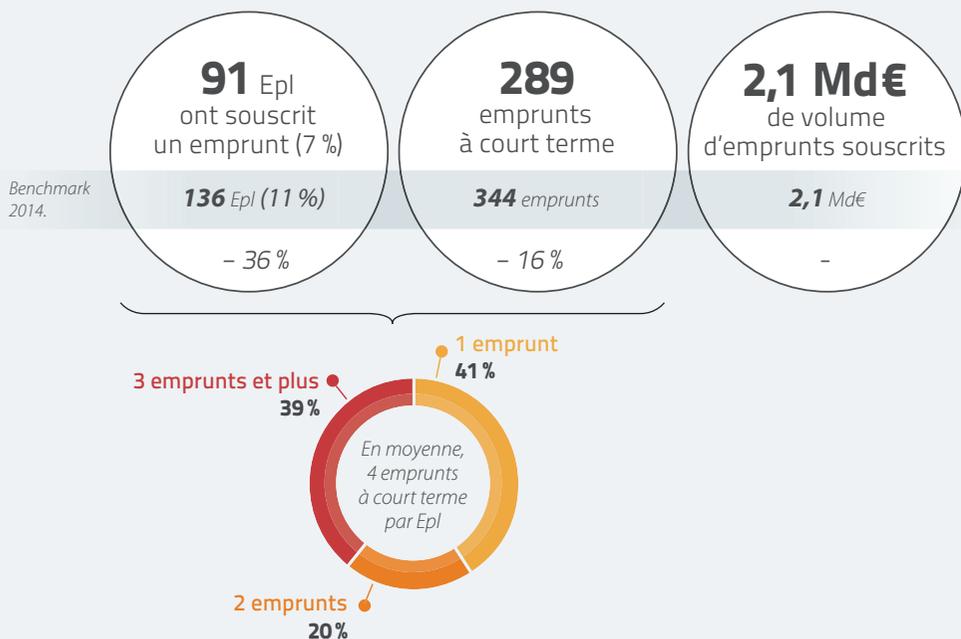
Sur le volet régional, l'Île-de-France concentre plus de 20 % des emprunts pour un montant total de 1,1 Md€.

Les emprunts ont été réalisés pour l'essentiel en vue de rénover l'équipement existant (44 %) ou de développer de nouvelles activités (44 %).



## + Les emprunts à court terme en 2016

En 2016, près de **300** emprunts à court terme ont été octroyés pour un volume de **2,1 Md€**



En 2016, 7 % des Epl ont contracté des emprunts à court terme pour un total de 2,1 Md€. Si le volume reste équivalent par rapport à 2014, le nombre de nouvelles demandes de prêt a fortement baissé (- 16 %).

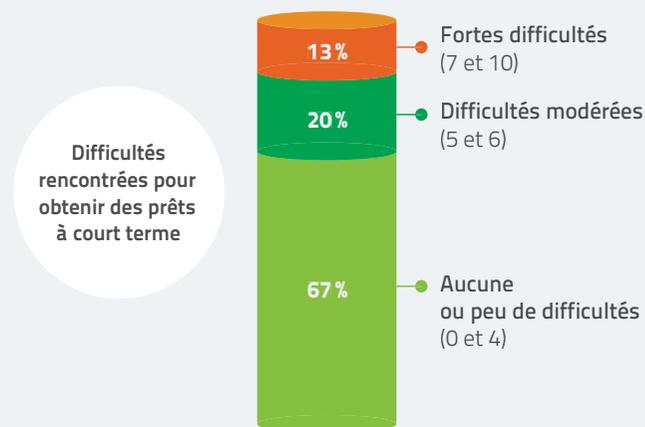
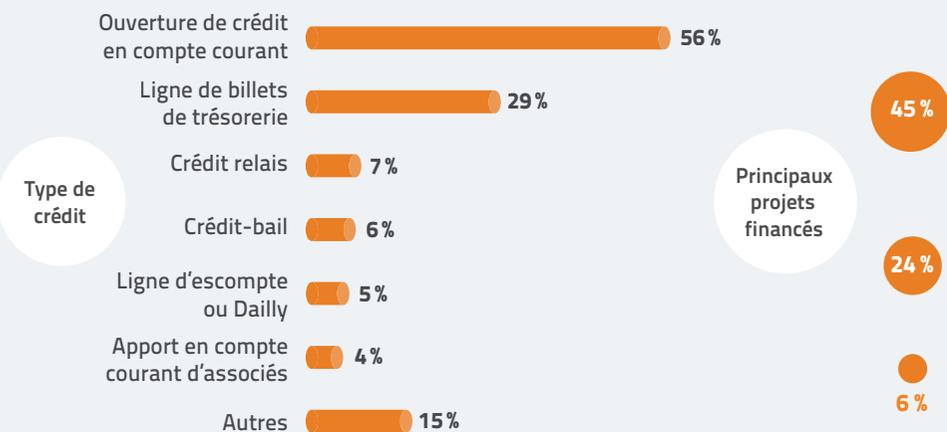
Pour autant, le montant moyen des prêts a quant à lui augmenté et s'élève à 22,5 M€. La principale raison : des taux attractifs en 2016 qui ont eu pour incidence d'augmenter le montant de l'emprunt et parallèlement de raccourcir la durée des engagements vers des prêts à court terme.

Le nombre d'emprunts par Epl, 4 en moyenne, reste quant à lui identique, et le montant total souscrit par les Epl d'aménagement se chiffre à 1,3 Md€ et à 640 millions pour les Sem de logement.

Une majorité des emprunts à court terme s'est matérialisée par une ouverture de crédit en compte courant (56 %) et dans une moindre mesure par des lignes de billets de trésorerie (29 %).

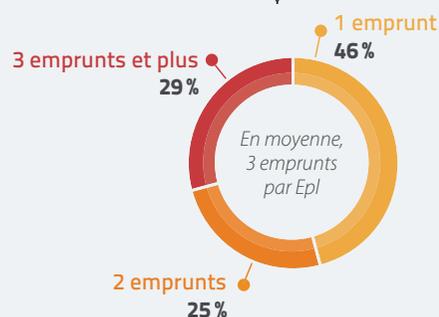
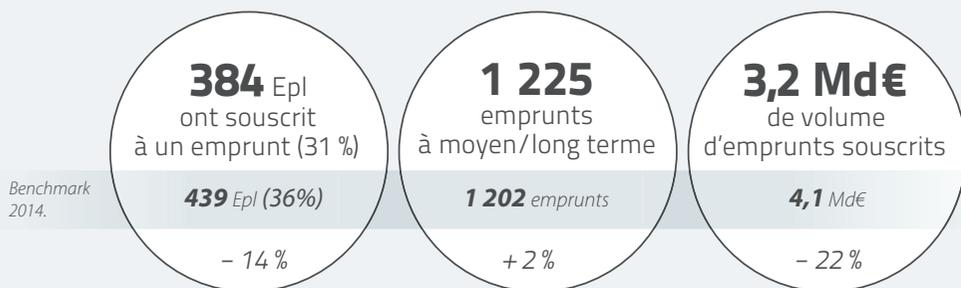
Comme observé les années précédentes, les dirigeants estiment n'avoir rencontré que peu de difficultés pour obtenir leur crédit (67 %).

Pour les Epl ayant rencontré des difficultés modérées, voire fortes, soit un tiers d'entre elles, les dirigeants pointent principalement des exigences de garanties renforcées (51 %) et une offre bancaire en baisse (44 %), ou encore une couverture partielle des besoins de financement (31 %).



## + Les emprunts à moyen/long terme en 2016

En 2016, plus de **1 220** emprunts moyen/long terme ont été octroyés pour un volume de **3,2 Md€**



384 Epl, soit 31 %, ont souscrit à des emprunts à moyen/long terme. Leur nombre est en repli de 14 % par rapport à 2014 ce qui altère le montant global de prêts qui passe de 4,1 Md€ à 3,2 Md€.

1,7 Md€ sont à destination des Epl de moins de 50 salariés.

La quantité d'emprunts par Epl se maintient toutefois autour de 3 et atteste de la volonté des Epl de poursuivre leur effort d'investissement dans une période singulière entre mise en application des dernières réformes territoriales et ralentissement de l'activité des collectivités locales.

1,1 Md€ de nouveaux prêts ont été contractés par les Epl d'aménagement,

dont 35 % pour une durée comprise entre trois et six ans. De même, 70 % des prêts des Epl de logement, dont le volume total est évalué à 1,2 Md€, sont conclus pour une période supérieure à vingt ans.

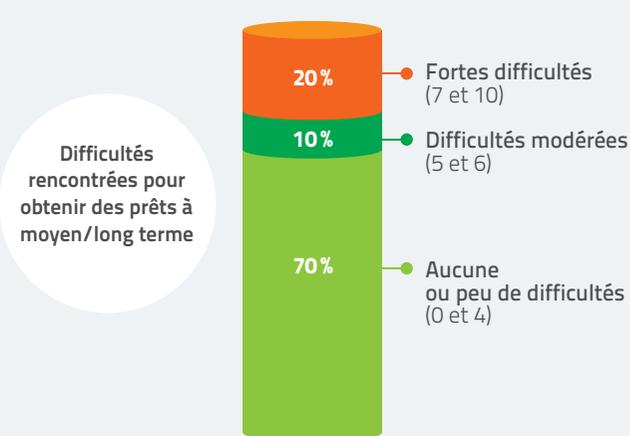
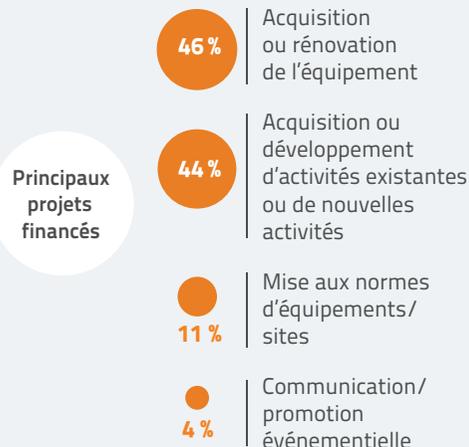
Au niveau des pratiques bancaires, 59 % des sociétés ayant souscrit leur prêt à moyen/long terme l'ont négocié avec l'institution bancaire, alors que dans 13 % des cas, la banque prêteuse a imposé la durée de l'engagement.

20 % des Epl déclarent avoir eu des difficultés pour l'obtention de prêts. Pour une centaine d'entre elles, cela s'illustre par des exigences de garantie contraignantes, et pour une soixantaine, par l'obligation de recourir à la syndication bancaire.



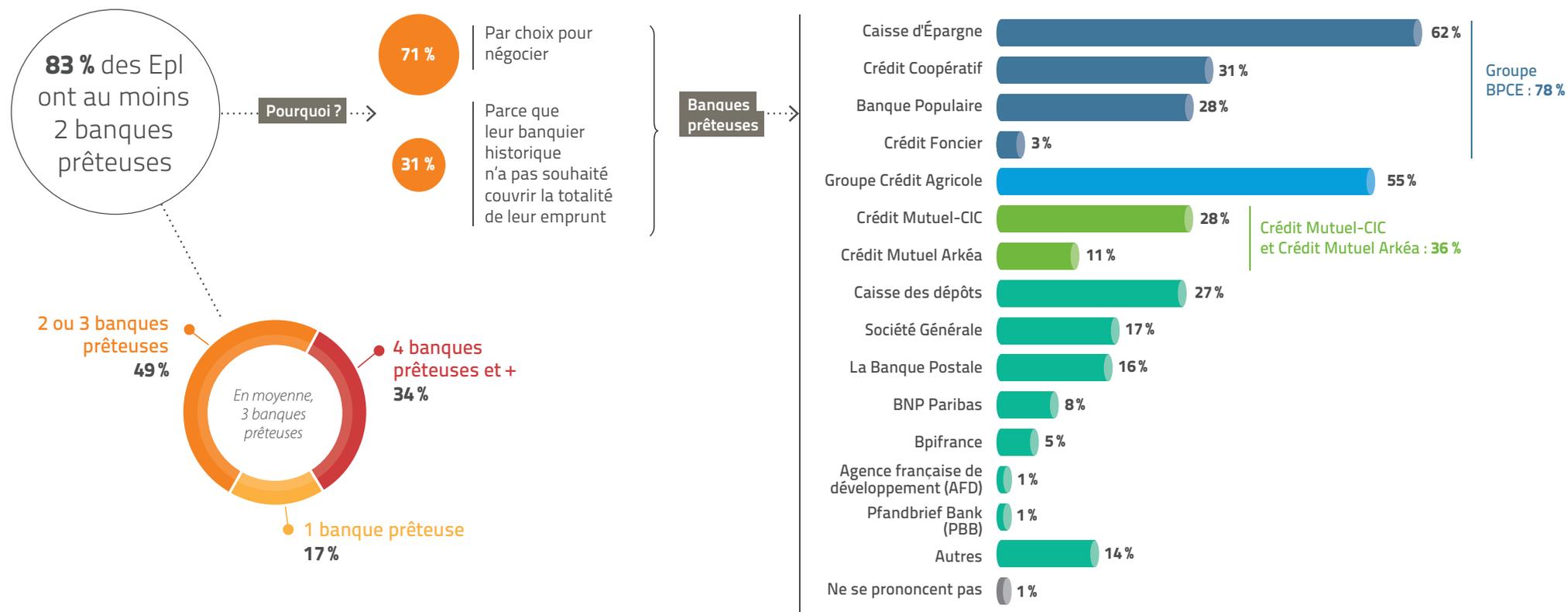
Dans 59 % des cas, la durée de l'emprunt contracté a fait l'objet d'une négociation avec la banque prêteuse.

Dans 13 % des cas, la banque prêteuse a imposé la durée du prêt.



# Les Epl et leurs banques prêteuses

## Une syndication bancaire de plus en plus affirmée



83 % des Epl ont au moins 2 banques prêteuses. En augmentation par rapport à 2014 (69 %), ce score confirme ainsi le renforcement de la syndication bancaire et la volonté de faire jouer la concurrence.

Les banques prêteuses sont naturellement plus nombreuses dans l'aménagement, dans le logement et dans la mobilité avec une moyenne de 4 banques pour ces trois domaines d'activité. Le montant emprunté et le nombre de demande

de prêts sont les raisons avancées pour le recours à une multiplicité de banques prêteuses dans ces secteurs. Pour les secteurs du développement économique et de l'environnement, cette moyenne s'élève à 3 et descend à 2 dans les activités des services à la personne et du tourisme.

71 % des dirigeants affirment que cette pluralité de partenaires constitue un choix pour négocier. Ce fait est

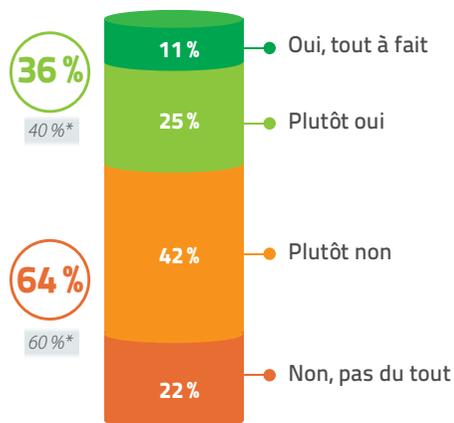
encore plus probant dans le développement économique où 84 % des Epl partagent ce constat.

Dans le même temps, un tiers (31 %) des Epl reconnaissent avoir eu recours à plusieurs banques, car les banques historiques n'ont pas souhaité couvrir la totalité de leur emprunt. Cette observation est plus prononcée pour les Epl exerçant dans l'aménagement (43 %).

# Les nouvelles pratiques bancaires

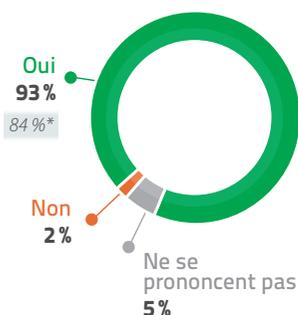
## 93 % des Epl constatent des contreparties bancaires renforcées

Le contexte actuel et les modifications sur la réglementation bancaire ont-ils modifié les relations avec les institutions financières ?

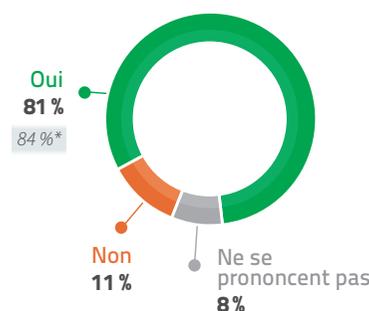


Ces nouvelles pratiques bancaires ont eu pour effet de...

...renforcer les exigences des banquiers sur la contrepartie bancaire (compte de dépôt, placement)



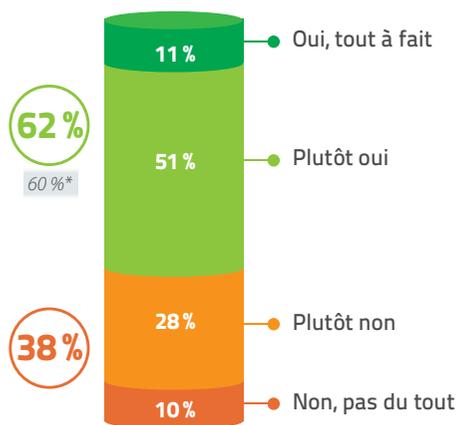
...inciter les banquiers à demander des garanties de prêts plus importantes ou plus contraignantes



...obliger l'Epl à avoir recours à la syndication bancaire pour répondre à un même emprunt



Pour 62 % des dirigeants, les banques ont fait preuve de réactivité dans le cadre de la renégociation



Plus d'un tiers des dirigeants d'Epl ont le sentiment que les relations avec les institutions financières se sont modifiées en raison de la conjoncture actuelle et des réformes issues de l'Accord de Bâle III. Pour autant, ces contraintes semblent dorénavant être mieux acceptées, puisque cette proportion baisse de 4 points comparé à celui enregistré en 2014.

Les aménageurs (42 %) et les Sem de logement (45 %) sont plus nombreux à pointer ces évolutions.

Sur les 442 Epl faisant ce constat, 93 % d'entre elles soulignent que ces nouvelles pratiques se sont traduites par un renforcement des contreparties bancaires (compte de dépôt, placement...) et pour 81 %, par des garanties de prêts plus importantes, voire plus contraignantes.

Dans ce contexte, on notera également que 40 % des sociétés ont été contraintes à recourir à la syndication bancaire.

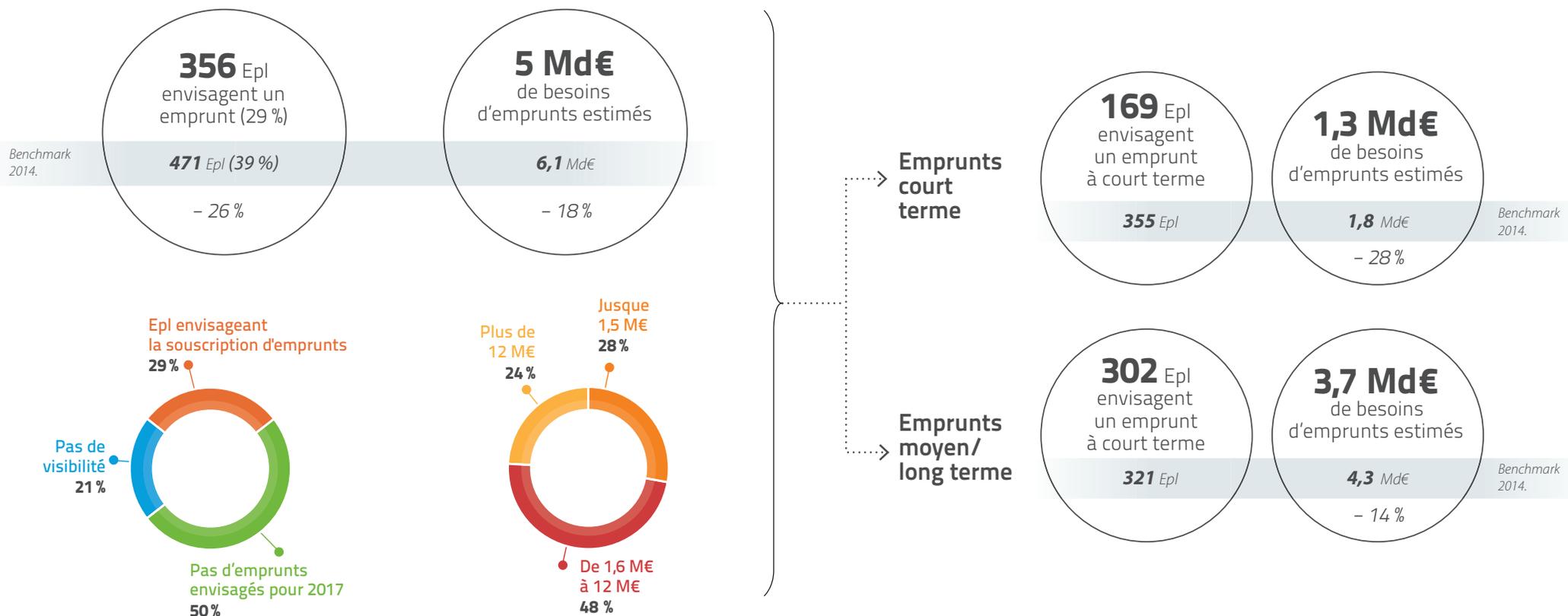
Parallèlement, dans une période de hausse des liquidités bancaires et de baisse des taux d'intérêt, 33 % des Epl ont renégocié leur emprunt en 2016, contre 21 % en 2014. Sur ces 300 Epl, 88 % ont renégocié leur taux, 47 %, la durée du contrat et 12 % les autres termes du contrat.

La réactivité des banques dans le cadre des négociations des crédits est saluée dans près de deux tiers des cas. Cela reste conforme au score obtenu lors du dernier observatoire.

\* Benchmark 2014.

# Perspectives 2017 en termes d'emprunts bancaires

Moins d'un tiers des Epl anticipent un emprunt bancaire pour un volume évalué à 5 Md€



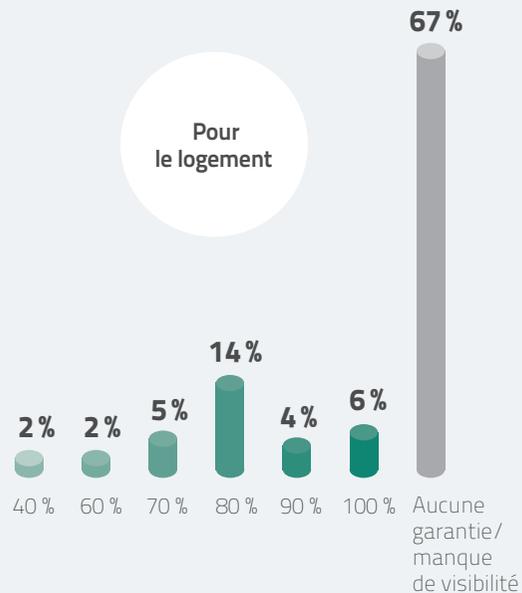
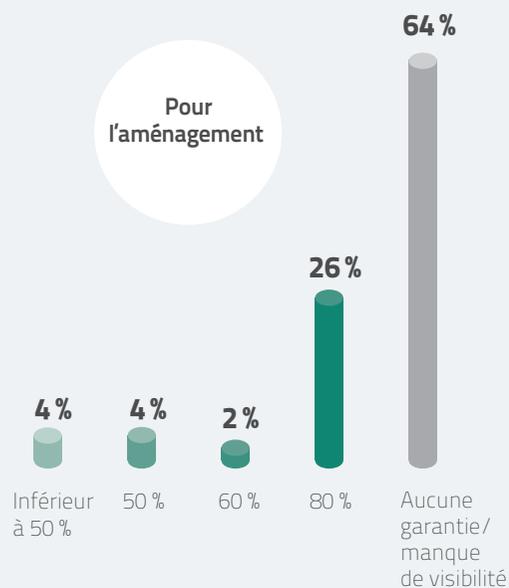
29 % des Epl, soit un peu plus de 350 entreprises, envisagent la souscription d'emprunts en 2017. Signe d'un manque de visibilité toujours plus prégnant, ce taux est en recul de 26 % comparé aux perspectives 2015 (39 %) envisagées par les dirigeants en 2014.

Au total en 2017, 5 Md€ de prêts sont prévus, dont 1,4 Md€ en aménagement (soit 12,4 M€ en moyenne), 1 Md€ en développement économique (soit 38,6 M€ en moyenne) et 970 M€ dans le secteur du logement (soit 12,3 M€ en moyenne).

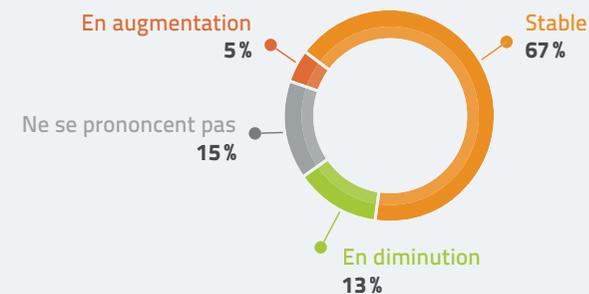
Pressenti lors du dernier observatoire, ce flottement s'intensifie en 2017, avec la mise en œuvre effective des transferts de compétence entre collectivités locales et, par ricochet, un bouleversement dans la gouvernance de nombreuses Epl.

## Un manque de visibilité persistant

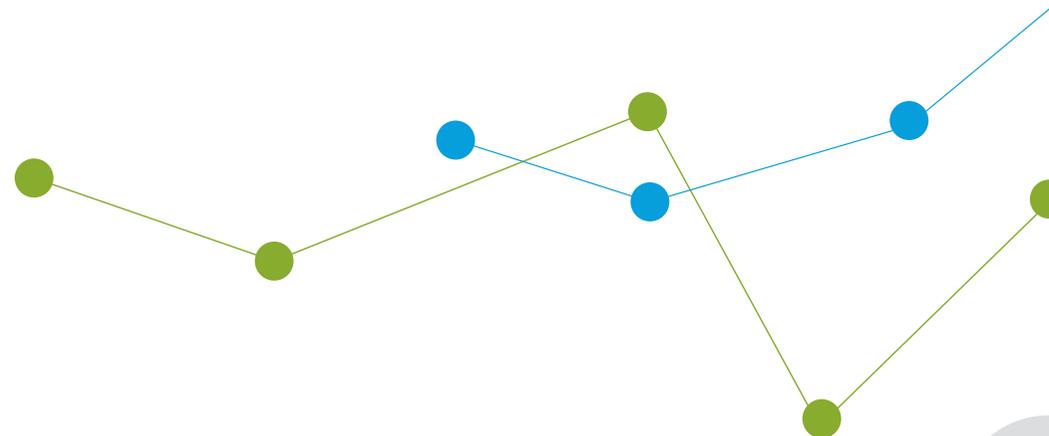
■ Niveau d'emprunt garanti par la collectivité locale



**67 % des Epl estiment que le niveau de garanties est stable dans le temps**



Quel que soit le secteur, les perspectives 2017 quant au niveau de garanties octroyé par les collectivités locales semblent incertaines. C'est pourquoi 64% des dirigeants de l'aménagement sont dans l'incertitude, voire n'envisagent aucune garantie de la part des collectivités en 2017. Dans le secteur du logement, ce taux atteint 67%.





3

## Le recours aux financements institutionnels

# Caisse des dépôts et consignations Près de 3 Md€ de prêts accordés en quatre ans

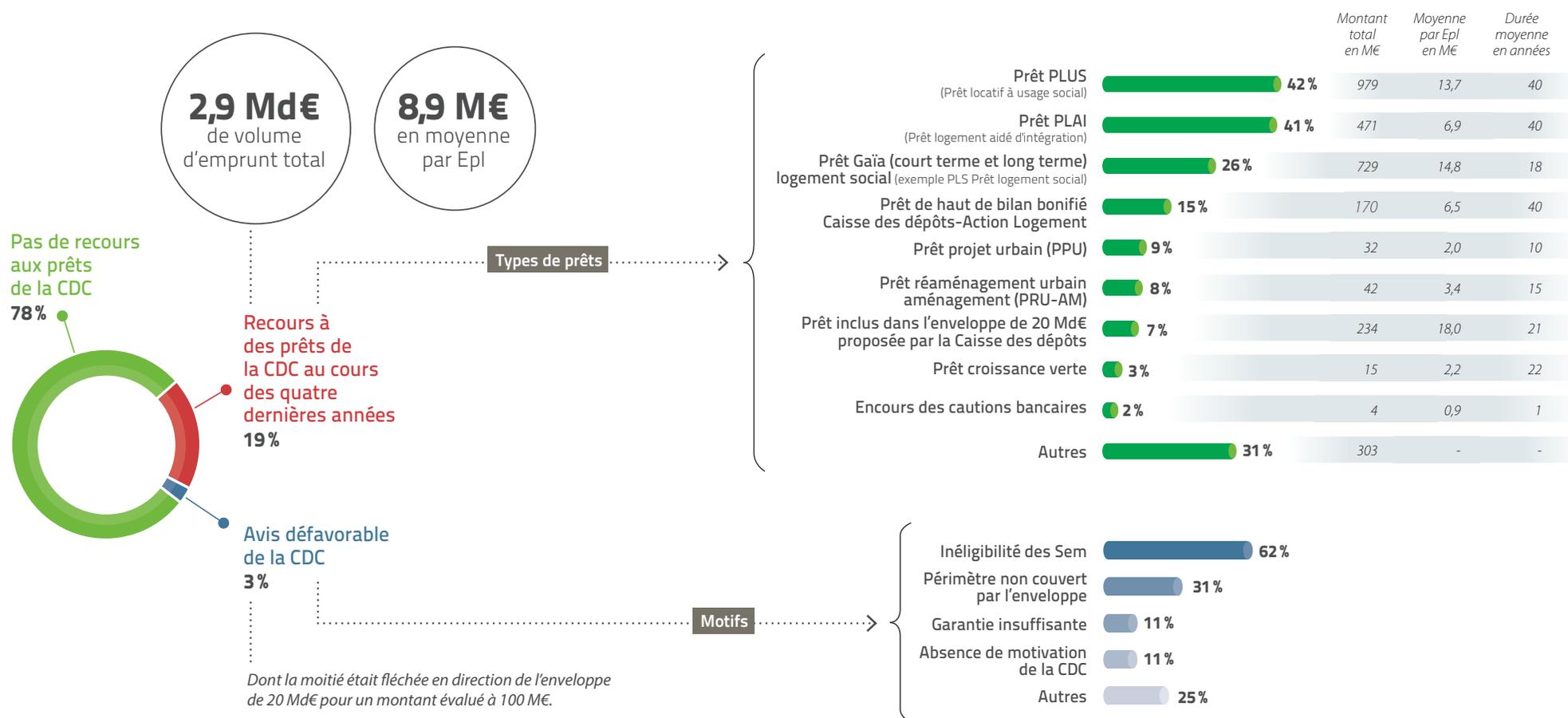
Entre 2013 et 2016, un peu moins de 20 % des Epl ont eu recours aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour un volume évalué à 2,9 Md€. Plus de la moitié de ce montant total de prêts a été fléché vers des structures de plus de 50 salariés.

Sur ces prêts octroyés, 1,7 Md€ (58 %) ont été destinés aux Sem de logement et 957 millions (33 %) aux Epl exerçant

dans le secteur de l'aménagement.

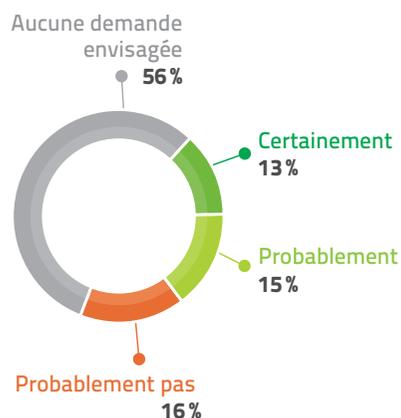
Dans le même temps, 3 % ont reçu un avis défavorable. Plus de 50 % de ces refus étaient fléchés vers l'enveloppe de 20 Md€ de prêts proposée par la CDC, pour un montant évalué à 100 M€. L'inéligibilité des Sem a été la principale raison (62 %), suivie du motif d'un périmètre non couvert par l'enveloppe (31 %).

Une centaine d'Epl ont bénéficié d'un Prêt locatif à usage social (PLUS) pour un montant total de près de 1 Md€. Placé au deuxième rang des dispositifs en termes de volume, le Prêt logement aidé d'intégration (PLAI) a été également octroyé à une centaine de Sem de logement pour un montant total de 471 M€.



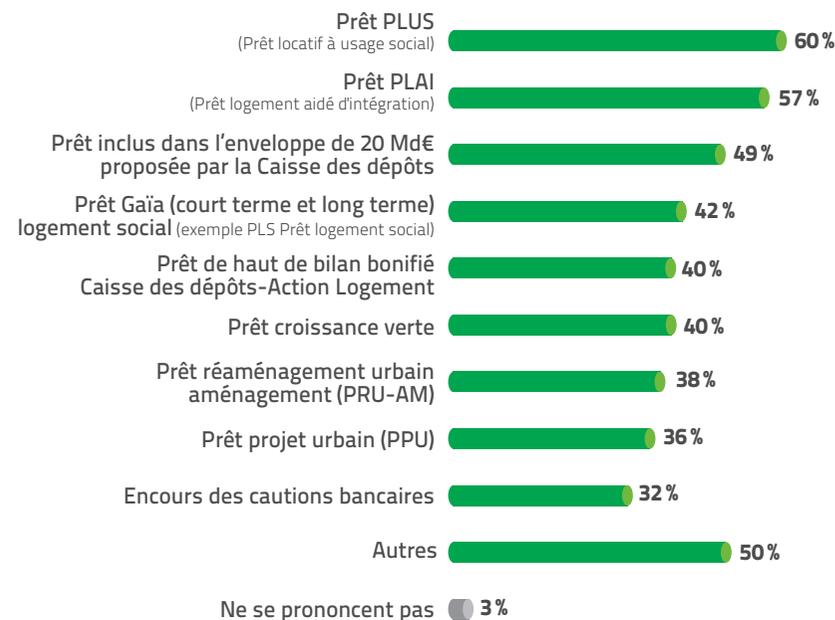
# 28 % des Epl envisagent de recourir à un prêt de la CDC dans les deux prochaines années

Intention d'introduire une demande/une nouvelle demande auprès de la Caisse des dépôts et consignations



**28 %**  
des Epl envisagent une demande de prêt

Types de prêts



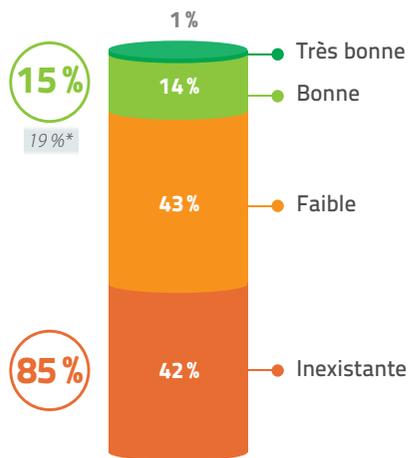
Tous dispositifs confondus, 28 % des Epl envisagent de faire une demande de prêt à l'horizon 2017-2018, dont 13 % de façon certaine.

Sur les 350 structures qui projettent d'introduire une demande, plus de 130 Epl ont une activité de logement (38 %), soit plus de 50 % des sociétés du secteur. De même, une centaine d'Epl d'aménagement (28 %), soit un tiers des Epl du secteur, y songent également.

Enfin, 17 % des sociétés actives dans le développement économique, 15 % de celles du secteur du tourisme et 14 % des Epl de mobilité ambitionnent de présenter un dossier de demande de prêt auprès de la CDC.

# Bpifrance Un accès aux dispositifs en devenir

Connaissance des différents financements possibles mis en place par Bpifrance



15 % des Epl déclarent avoir connaissance des financements proposés par Bpifrance. Une connaissance qui reste donc perfectible, notamment auprès des Epl nouvellement créées, très peu sensibilisées à ces dispositifs.

Pour autant, bien que modéré, le taux d'Epl ayant eu accès aux prêts et aux garanties de Bpifrance est en progression. Il s'élève à 7 % en 2016, alors qu'il n'était que de 2 % en 2014.

Ainsi, un peu moins d'une centaine de sociétés y ont eu accès, dont un tiers d'entre elles sont en activité dans les domaines de l'environnement.

Les Epl de tourisme, d'aménagement et de développement économique sont nettement plus en retrait sur ces dispositifs.

Par ailleurs, les entreprises de plus de 50 salariés sont proportionnellement plus nombreuses à y avoir accès (12 %).

Les prêts Bpifrance concentrent à eux seuls 81 % des dispositifs octroyés.

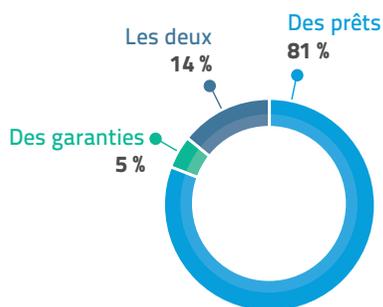
Sur les Epl ayant déjà fait une demande, 76 % déclarent leur intention de la renouveler à l'avenir.

Epl ayant eu accès aux dispositifs de Bpifrance  
**7 %**  
2 %\*

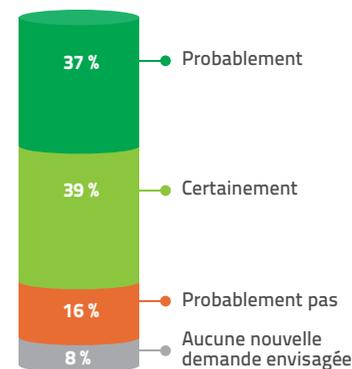
\* Benchmark 2014.

Epl n'ayant pas eu recours aux dispositifs de Bpifrance  
**93 %**

Lesquels



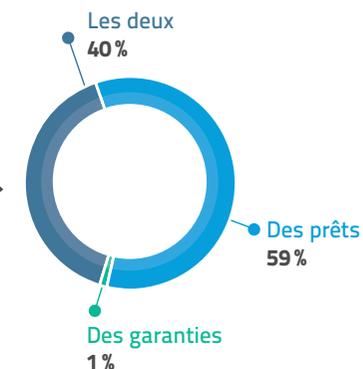
Intention d'introduire une nouvelle demande



76%

24%

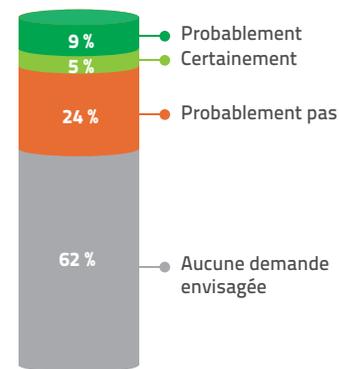
pour



14%

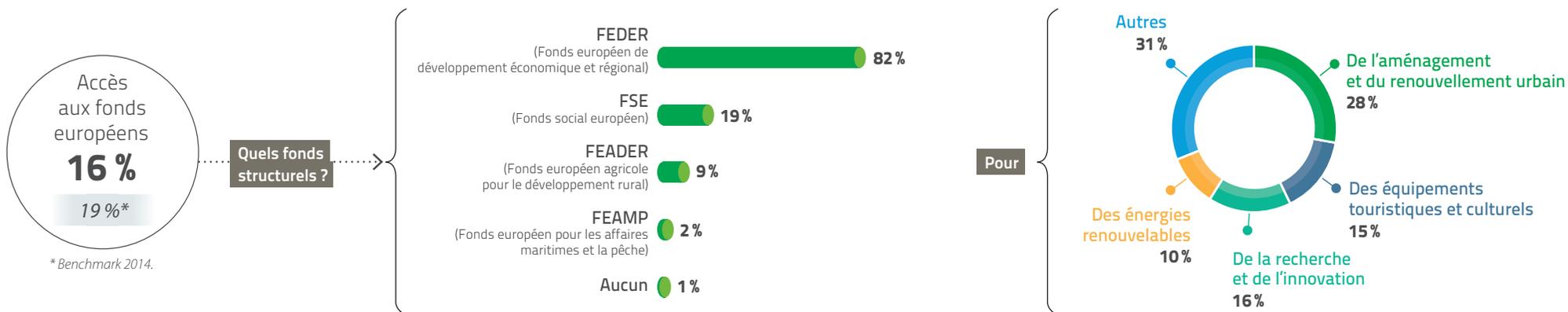
86%

Intention de déposer une demande



# Fonds européens

## Quasi-maintien des Epl bénéficiaires de fonds européens



202 Epl ont bénéficié de fonds européens sur la période (soit 3 points de moins qu'en 2014), dont 57 sociétés sont en activité dans le développement économique et 53 dans l'aménagement. En termes de profil, les Epl de moins de 50 salariés (17 %) et celles de plus de 50 (15 %) sont quasiment aussi nombreuses à avoir eu accès aux fonds européens.

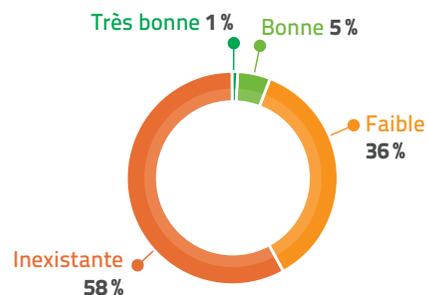
13 % des Epl, soit 166 sociétés, ont eu accès au Fonds européen de développement économique et régional (FEDER), dont 47 Epl dans l'aménagement, 39 dans le logement et 32 dans le développement économique.

Le Fonds social européen (FSE), deuxième fond le plus octroyé aux Epl (3%), a principalement bénéficié aux sociétés exerçant dans le développement économique (25).

# Banque européenne d'investissement

## Des dispositifs méconnus

6 % des Epl ont connaissance des différents financements possibles mis en place par la BEI



Accès aux dispositifs de la BEI  
1%

Les différents financements mis en place par le Banque européenne d'investissement (BEI) pâtissent d'une faible connaissance auprès des Epl (6 %). Cette connaissance est d'ailleurs concentrée, pour l'essentiel, dans des structures de grande taille et disposant de services dédiés. En conséquence, seul 1 % des Epl a bénéficié de ces dispositifs, principalement dans le domaine de la mobilité.

# Méthodologie

L'enquête a été conduite entre le 3 novembre et le 9 décembre 2016 auprès d'un échantillon représentatif d'Epl.

## Cette collecte d'informations abordait quatre volets :

- les pratiques actuelles des Epl pour financer leurs investissements,
- les perspectives de financement pour l'année 2017,
- la perception des dirigeants sur les nouvelles pratiques bancaires,
- leurs recours aux prêts institutionnels (CDC, Bpifrance, BEI, fonds structurels européens).

L'enquête a fait l'objet d'un recueil multimodal via le mode CAWI (Computer-Assisted Web Interviewing) et le mode CATI (Computer-Assisted Telephony Interviewing). Partant du principe que le gain de fiabilité n'est pas proportionnel au volume de la population interrogée, nous avons opté pour une base de taille robuste afin de :

- mettre en place des lectures « lisibles » par sous-segments de population en vue d'offrir des éclaircissements indispensables à l'analyse,
- réaliser des focus sur des sous-cibles particulières.

## La taille de l'échantillon dépend :

- de la précision des résultats que l'on souhaite obtenir,
- du nombre de sous-populations sur lesquelles on souhaite obtenir des résultats « lisibles ».

Il convient de noter que quel que soit le nombre d'interviews, les résultats sont représentatifs de la cible étudiée, avec un intervalle de confiance plus ou moins important. Pour un échantillon d'environ 300 répondants, la marge d'erreur est de +/- 5 %. Par exemple, un pourcentage observé de 80 % sur la base de cette population donnera un résultat compris entre 76,1 % et 83,9 % au niveau de la population. Cette marge d'erreur étant jugée acceptable, la Fédération a décidé d'interroger 300 Epl. Au réel, 311 interviews ont été réalisées dans le cadre de cette enquête.

Afin de garantir la fiabilité statistique des résultats, le questionnaire a été administré auprès d'un échantillon représentatif de la population-mère, à l'aide de la méthode des quotas croisés.

## Quatre critères discriminants ont été retenus :

- le critère « territoire », segmenté en 4 classes : Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur/Rhône-Alpes, Outre-Mer et autres territoires métropolitains,
- le critère « secteur d'activité principale », segmenté en 7 classes : Aménagement ; Développement économique ; Environnement et réseaux ; Habitat et immobilier ; Mobilité ; Services à la personne ; Tourisme, culture et loisirs,
- le critère « taille de l'Epl », segmenté en 2 classes : moins de 49 salariés et plus de 50 salariés,
- le critère « régime juridique », segmenté en 2 classes : Sem et Spl.

La représentativité de l'échantillon a été assurée post-enquête par un redressement sur la base des caractéristiques de la population-mère. Un deuxième redressement a été opéré sur la variable « statut » pour assurer la représentativité des Sem (78 %) et des Spl (22 %). Les méthodes statistiques de redressement étant respectées, les résultats obtenus ont fait l'objet d'une extrapolation sur la base de la population-mère.

## Remerciements

La Fédération des Epl tient à remercier l'ensemble des présidents et dirigeants d'Epl qui ont permis de mener à bien cette enquête.

